



- 20 Lignes régulières :** vente à bord de tickets à l'unité et cartes 10 voyages ; pour les cartes mensuelles et annuelles, s'adresser au transporteur (voir fiche horaires)
- LIGNE 10 : STE-HONORINE-LA-CHARDONNE - ATHIS-DE-L'ORNE - FLERS
  - LIGNE 12 : PUTANGES-POINT-ÉCREPIN - BRIOUZE - FLERS
  - LIGNE 13 : TINCHEBRAY - LANDISACQ - FLERS
  - LIGNE 20 : ALENÇON - PRÉ-EN-PAIL - BAGNOLES-DE-L'ORNE - LA FERTÉ-MACÉ - FLERS
  - LIGNE 21 : LA FERTÉ-MACÉ - CARROUGES - ALENÇON
  - LIGNE 22 : DOMFRONT - CHAMPSÉCRET - LA FERTÉ-MACÉ
  - LIGNE 25 : LONLAY-L'ABBAYE - DOMFRONT - SAINT-BOMER-LES-FORGES - FLERS
  - LIGNE 31 : BAGNOLES-DE-L'ORNE - LA FERTÉ-MACÉ - ARGENTAN
  - LIGNE 34 : FALAISE - ARGENTAN
  - LIGNE 40 : VIMOUTIERS - GACÉ - SEES - ALENÇON
  - LIGNE 42 : VIMOUTIERS - TRUN - ARGENTAN
  - LIGNE 43 : GACÉ - EXMYES - ARGENTAN
  - LIGNE 50 : GACÉ - STE-GAUBURGE-STE-COLOMBE - L'ANGLE
  - LIGNE 51 : VIMOUTIERS - LE SAP - LA FERTÉ-FRESNEL - L'ANGLE
  - LIGNE 60 : MORTAGNE-AU-PERCHE - TOUROUVRE - L'ANGLE
  - LIGNE 61 : L'ANGLE - COURTOMES - MOULINS-LA-MARCHE - ALENÇON
  - LIGNE 62 M : SAINT-MAURICE-LES-CHARENCEY - L'ANGLE (MARCHÉ)
  - LIGNE 70 : NOGENT-LE-ROTHOU - MORTAGNE-AU-PERCHE - ALENÇON
  - LIGNE 71 : NOGENT-LE-ROTHOU - BELLEME - MAMERS - ALENÇON
  - LIGNE 72 : CETON - LE THEIL-SUR-HUISNE - BELLEME - MORTAGNE-AU-PERCHE
  - LIGNE 73 M : GÉ - VALINOISE - LE GUE-DE-LA-CHAÎNE - BELLEME (MARCHÉ)
  - LIGNE 74 M : BELLEME - ST-MARTIN-DU-VIEUX-BELLEME - ORIGNY-LE-BUTIN - CHEMELLI - LA PERRIÈRE - SURE - MAMERS (MARCHÉ)
  - LIGNE 75 : MORTAGNE-AU-PERCHE - LONGNY-AU-PERCHE - LA LOUPE
- Lignes régulières autres départements**
- Lignes scolaires principales :** pas de vente de titre de transport à bord, s'adresser au transporteur ou au Conseil départemental, accès dans la limite des places disponibles.
- Autocar SNCF**    **Train SNCF**
- Transport à la demande** (s'adresser à la Communauté de communes)